

CONSEIL MUNICIPAL D'ASSON
PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
30 mars 2015

Date de convocation : 26 mars 2015

Nombre de Conseillers : 19

En exercice : 19 Présents : 17 Procurations : 2

L'an deux mille quinze, le 30 mars à 20 heures 45, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS: Marc CANTON, Antoine CUYAUBERE, Marie-Françoise CAPELANI, Sandrine LARBIOUZE, Delphine CRASPAY Georges GUILHAMET, Martine BERT, Corinne BIRA, Patrick MOURA, Michel AURIGNAC, Marie-Joëlle DEBATY, Guy LABARRERE, Michèle NAVARRO, Jean-Marc DOURAU, Jean-Jacques CLAVERIE, Alexandre LARRUHAT Marie-Gabrielle MONSET,

ABSENTS :

EXCUSES: Michel LAUVAUX, Corinne PANATIER

PROCURATIONS: de Corinne PANATIER à Patrick MOURA, Michel LAUVAUX à Guy LABARRERE

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

Le procès verbal du 5 février 2015, a été adopté à l'unanimité

1 – Vote du compte administratif : adopté 15 pour, 4 abstentions

Présentation du compte administratif :

Section de fonctionnement :

. Recettes	1 247 570,38
. Dépenses	871 806,15
. Excédent	375 764,23

Section d'investissement :

. Recettes	910 419,07
. Dépenses	618 849,87
. Excédent	291 569,20

Compte tenu des reports de 2013,

. Recettes de fonctionnement au compte 002 :	
– excédent de fonctionnement reporté	146 569,69
. Dépenses d'investissement au compte 001 :	
– déficit d'investissement reporté	- 133 049,95

le résultat de clôture 2014 permet de constater :

. Section de fonctionnement : résultat excédentaire =	522 333,92
. Section d'investissement : résultat excédentaire	158 519,25

2 – Compte de gestion : adopté à l'unanimité

Le compte de gestion 2014 s'avère conforme au compte administratif autant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement. Le conseil municipal après avoir délibéré décide d'adopter à l'unanimité le compte de gestion de Monsieur le Trésorier.

3 – Affectation des résultats : adopté 15 pour, 4 abstentions

Le compte administratif laisse apparaître :

. Section de fonctionnement : résultat excédentaire :	522 333,92
. Section d'investissement : résultat excédentaire :	158 519,25

Constatant sur la section d'investissement que le reste à réaliser en dépenses est de : 539 448,00 il y a un déficit d'investissement à couvrir de 380 928,75.

Il est proposé une affectation du résultat sur le budget 2015 comme suit :

Résultat de fonctionnement : 522 333,92

. Investissement au compte 1068	380 928,75
. Fonctionnement au compte 002	141 405,17
. Investissement au compte 001	158 519,25

4 - ZAC de la Bastide avenant n°3 à la convention de concession: adopté à l'unanimité

La convention de la SEPA se termine au 30 mars 2015, Monsieur le Maire propose de proroger cette convention de deux années supplémentaires avec une évolution sur le projet :

- pour les lots A et B, en bordure de la Route de Bruges en prolongement de la propriété Pétrique, de modifier le lot A en 3 lots à bâtir, le lot B, contre la propriété Pétrique, restant un lot pour équipement public
- le lot E reste en l'état pour maintenir la partie commerciale de la ZAC
- le lot D, à l'intérieur de la ZAC, est en voie de trouver deux acquéreurs selon la SEPA

5 – Réalisation d'un centre commerçant à Asson : arrêt de l'opération et résiliation des marchés : adopté à l'unanimité

Le premier projet prévu sur le lot A, en bordure de la route de Bruges a été abandonné puis repris et modifié sur le lot E, Route des Pyrénées. Il a été proposé aux commerçants de faire un crédit-bail, au final, aucun n'est intéressé. Monsieur le Maire propose l'arrêt de ce projet. Il conviendra ensuite de négocier avec le cabinet Bidegain-Verbizier pour les pénalités susceptibles d'être appliquées. Le lot B sera acheté par la commune. Le programme initial établissement public reste inchangé.

6 – Création de deux emplois saisonniers : adopté à l'unanimité

Chaque année des jeunes viennent renforcer les services techniques pour des travaux d'entretien. Il convient de créer les postes nécessaires. Monsieur le Maire propose la création de 2 postes pour l'emploi de 9 jeunes pour la période du 29 juin au 28 août et une semaine pour les vacances de la Toussaint. Ces emplois sont destinés aux jeunes Assonnais.

Informations :

Réunion publique mardi 7 avril à 20 h 30, salle de l'Isarce pour le projet d'agrandissement du réservoir d'eau Sarramyou et sur le déroulement des travaux

-Commissions prévues : des finances pour préparation du budget et PEDT, des Impôts avant le 15 avril

Bâtiments communaux : Georges Guilhamet fait le point sur l'avancement des dossiers

- salle socio-culturelle : le permis de construire a été déposé, le montant des travaux est estimé à 136 000 €.
- Les services techniques vont s'installer à la grange Pétrique qui va être sécurisée en raison des vols dans le local actuel, à savoir : vol de petit matériel d'outillage, d'entretien, le véhicule kangoo (le résultat de l'expertise n'est pas encore parvenu en mairie)
- Ecole du bourg : le permis de construire va être déposé rapidement par le cabinet Artec Graph
- Matériel : un tracteur-tondeuse vient d'être acheté pour les services technique au prix de 15 521 € TTC.

Voirie 2014 : Antoine Cuyaubère précise que le programme doit se terminer rapidement. Le Chemin de Castille a été laissé en option, il y a eu un surcoût sur le Chemin Arriucourt, et sur le Chemin situé à côté de la déchetterie et une réparation de chaussée rue du Gabizos. Le curage des fossés n'est pas compris.